

AVANT-PROPOS

L'exemption du fardeau des taxes revendiquée par les établissements religieux, soulève en certains quartiers de notre ville et d'ailleurs des réclamations et des oppositions.

Un comité de citoyens, ecclésiastiques et laïques, s'est récemment constitué, sous les auspices de l'autorité religieuse, pour étudier et élucider cette question importante et actuelle.

A la suite de discussions et de délibérations consciencieuses, le comité a décidé de publier sur ce sujet une brochure propre à dissiper les préjugés et à éclairer l'opinion.

C'est ce travail, fait en collaboration, que l'on présente aujourd'hui au public.

La brochure comprend trois parties.

Dans la première, l'on expose les principes de droit chrétien et de saine théologie qui militent en faveur de l'exemption.

La seconde met sous les yeux du lecteur un tableau de législation civile comparée, et fait voir, par une série de documents authentiques, que, même dans les contrées et les provinces en majorité anglaises et protestantes, les hommes publics n'hésitent pas à privilégier largement les institutions religieuses.

La troisième partie concerne spécialement notre ville ; elle énonce et condense les raisons principales qui justifient, pour nos établissements voués au culte, à la charité ou à l'enseignement, l'exemption de taxes que ces institutions demandent.

Puisse cette modeste étude, inspirée par une pensée d'intérêt social, atteindre le but que ses auteurs se sont proposé !